Image not found or type unknown

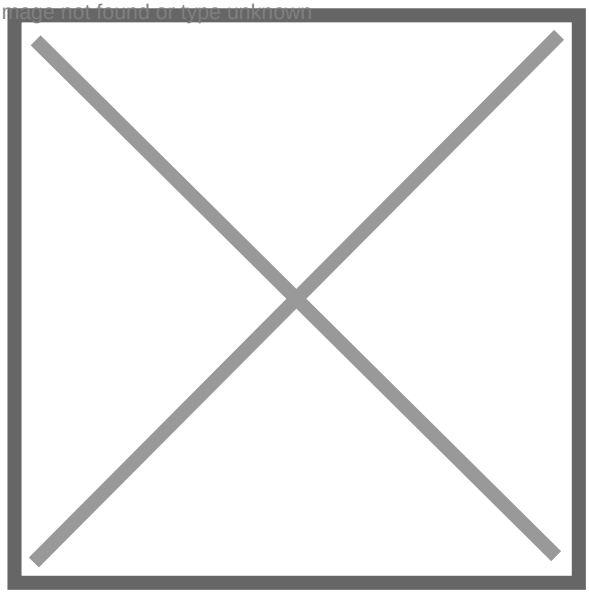

Bateau inutilisable cause Poteau béton

Par **Rice24**, le **30/09/2020** à **00:54**

Bonjour,
Je viens d acquérir un terrain ,malheureusement le seul accès est complètement inutilisable... Le terrain se situe dans une petite ville 2000 habitants avec un trottoir devant le terrain et la route passante qui est une départementale.....donc le trottoir fais 17 cm de haut!!!!et le bateau qui est prévu pour l entrée est inutilisable car un poteau en béton est en plein milieu je pense électrique du coup!le poteau est implanté sur mon terrain!!!!!! Pour le déplacer les frais sont à ma charge ?qui je peut appelé pour signaler ou renseigner ?merci à vous !!!!!!!

Par **amajuris**, le **30/09/2020** à **09:27**

bonjour,

je pense que vous avez vu ce poteau électrique avant d'acquérir ce terrain.

êtes-vous certain que ce poteau soit implanté sur votre terrain ?

Si c'est le cas, vous auriez du, avant d'acheter exiger du vendeur qu'il fasse enlever ce poteau et lui demander dans quelles conditions cet ouvrage public a été implanté.

en principe, la pose d'un poteau dans un terrain privé a du faire d'une convention entre le propriétaire de cet ouvrage et le propriétaire du terrain qui a sans doute été indemnisé.

si c'est un poteau électrique, voyez avec le distributeur d'électrcité, souvent ENEDIS qui peut

accepter ce déplacement à vos frais.

salutations

Par **Rice24**, le **30/09/2020** à **13:57**

Bonjour,
Oui effectivement mais le vendeur m’avais dis que l’on pourrait me faire un autre bateau .
Et qu’il ne serai pas à la charge mais au frais du département ou de la mairie....
Étant peut être naif et premier achat immobilier je suis maintenant très embêté.
Car la mairie de la commune et le département se renvoi la balle.....
Sachant que le trottoir est en agglomération et la route passante une départementale....
Voilà cordialement

Par **amajuris**, le **30/09/2020** à **14:11**

vous n'avez pas répondu à ma question.

ce poteau est-il implanté sur votre propriété ou sur le domaine public ?

en matière de vente immobilière, il faut des écrits et non des paroles surtout quand il s'agit d'argent.

Par **Rice24**, le **30/09/2020** à **16:33**

Oui sur ma propriété.....désoler

Par **amajuris**, le **30/09/2020** à **19:54**

si c'est un poteau électrique, voyez avec le distributeur d'électrcité, souvent ENEDIS qui peut accepter ce déplacement à vos frais.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés